## Pouvoir d'emprunt-Loi

La décision arbitraire du ministre d'annuler le Programme canadien d'encouragement à l'exploration et à la mise en valeur entraînera une réduction de 250 millions de dollars dans les sommes prévues pour le développement l'année prochaine. L'impôt sur les grandes sociétés touchera durement ces petites sociétés, car il est levé sur l'actif.

Lorsque ces sociétés se sont adressées au ministre afin d'obtenir son aide, pourquoi a-t-il pensé qu'il pourrait les aider en confisquant leur actif?

L'hon. Jake Epp (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur le Président, le député se reporte aux règlements du Programme canadien d'encouragement à l'exploration et à la mise en valeur et à la législation pertinente qui renfermait l'article portant sur la période de six mois. Dans le passé, le gouvernement a respecté cette clause.

Il y a deux choses dont le député devrait se rappeler. Il y a d'abord les circonstances extraordinaires entourant le budget et le déficit auquel nous avons dû faire face.

Ensuite, si on examine les dépenses prévues pour le Programme canadien d'encouragement à l'exploration et à la mise en valeur, qui étaient bien connues de l'industrie, on s'aperçoit que les dépenses déjà effectuées sont bien supérieures à un milliard de dollars. S'il se penche sérieusement sur la situation au moment où le Programme canadien d'encouragement à l'exploration et à la mise en valeur a été mis en oeuvre et s'il compare le prix du pétrole à ce moment-là au cours actuel, le député s'apercevra que les mesures prises par le ministre des Finances sont non seulement équitables, mais également tout à fait sensées.

#### LES TRANSPORTS

L'AVENIR DU PORT DE CHURCHILL

M. Rod Murphy (Churchill): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Transports.

Hier soir, lors d'une réunion à huis clos du comité tripartite de l'Assemblée législative du Manitoba chargé de s'occuper du port de Churchill, son homologue provincial a déclaré que le ministre fédéral n'entendait pas assurer l'avenir à long terme du port de Churchill.

En outre, on me dit que la Société canadienne des ports n'a pas rappelé les travailleurs pour cette saison, chose qui est normalement faite à ce moment-ci, et que pour la première fois de l'histoire, il se peut qu'aucune céréale ne transite par le port. Le ministre pourrait-il nous dire si c'est bel et bien le cas?

L'hon. Benoît Bouchard (ministre des Transports): Monsieur le Président, en fait, j'ai rencontré la semaine dernière le ministre des Transports du Manitoba, M. Driedger. Nous avons convenu qu'il est improbable que des céréales transitent cet été par le port de Churchill, mais nous nous sommes dits prêts à envisager l'avenir du port. Les fonctionnaires de mon ministère et du ministère des Transports du Manitoba se chargeront de la tâche en question l'automne prochain.

# INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[Traduction]

# LOI PORTANT POUVOIR D'EMPRUNT, 1989-1990

### MESURE D'ÉTABLISSEMENT

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. Wilson (Etobicoke-Centre): Que le projet de loi C-11, Loi portant pouvoir d'emprunt, soit lu pour la deuxième fois et renvoyé à un comité législatif.

M. le Président: Lorsque la Chambre a suspendu la séance à 13 heures, le député de Markham (M. Attewell) avait la parole.

M. Bill Attewell (Markham): Monsieur le Président, j'avais, vous vous en souvenez, à peu près terminé mes observations avant 13 heures. Lorsqu'il y aura un peu de silence, je répondrai aux questions des députés.

M. Riis: Monsieur le Président, j'ai une question à poser à mon honorable ami. Dans son discours, il a dit à maintes reprises que le gouvernement se préoccupait du déficit. Je me demande s'il est disposé à nous faire part de ses vues sur l'opportunité d'un impôt minimum sur les sociétés semblable à celui qu'ont adopté les Américains en 1986. Ce serait un moyen de recueillir des fonds supplémentaires qui pourraient servir à réduire le déficit.

M. Attewell: Monsieur le Président, je remercie le député de sa question. Ayant siégé avec lui au Comité des Finances pendant des années, je respecte son opinion.

En cette matière, comme il le sait, il est très difficile de répartir comme on le voudrait l'effort fiscal entre les divers secteurs. Le dernier budget prévoit, entre autres, un impôt sur les grandes sociétés qui ne peut être ni reporté ni modifié. Cet impôt rapportera près de 1 milliard de dollars durant la deuxième année. Cette mesure montre que nous voulons faire supporter aux sociétés